



DÉCAPANT CIMENT

DECAPANT CIMENT/ LAITANCES NON FUMANT

PROPRIETES

Acides minéraux à fort désincrustant et dérouillant limiteur de décapage à base d'amines. Attaque rapidement tout résidu de ciment et de rouille. Par la présence des limiteurs de décapage, l'attaque est limitée au ciment. DEC 50 est puissant et économique, il peut se diluer jusqu'à cinq fois son volume d'eau selon le problème à traiter et après essais préalables. DEC 50 prolonge également la vie du matériel.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- ✓ Aspect liquide
- ✓ Couleur incolore
- ✓ pH inférieur à 1
- ✓ Inflammabilité ininflammable
- ✓ Densité 1.10
- ✓ Inexplosible

Préparation non soumise à l'étiquetage de toxicité nocivité selon la directive européenne N° 88/379 et ses adaptations. Eléments de composition en conformité avec la liste des produits autorisés pour le nettoyage des matériaux et objets pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires. (Décret n° 73-138 du 12 février 1973 et de l'arrêté du 08/09/1999).

UTILISATIONS

DEC 50 dissout toutes les laitances de ciment ou de calcaire : dallages, nettoyages du matériel, bétonnière, banches métalliques, étais, camion toupie, etc... Il s'emploie aussi comme super détartrant de piscine ainsi que la préparation ou la rénovation des sols destinés à recevoir un revêtement.

MODE D'EMPLOI

DEC 50 s'utilise en bain ou en pulvérisation. Il se dilue suivant le nettoyage à effectuer : gros nettoyage : se dilue entre 25 et 50 % ;
- nettoyage carrelage : 10 % (test préalable conseillé) ; Puis, il faut rincer abondamment pour arrêter l'action du produit.

PRECAUTION D'EMPLOI ET DE STOCKAGE

L'usage des gants et des lunettes est recommandé. Travailler en milieu aéré ou prévoir une ventilation. Ne pas utiliser sur le marbre ou ses dérivés. Assurer la protection des supports oxydables. Etiquetage : produit corrosif et toxique Ne contrôlant pas les applications, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais que le produit convient bien à l'usage auquel il le destine. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit défectueux.

TRANSPORT

Ces renseignements sont donnés à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité du fabricant. Non soumis à réglementation.